



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 01 SEPTEMBRE 2022

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 01 septembre 2022 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Stéphane BRETTON, M. Yves MEGOZ, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Henri Pierre BLANES, M. Julien BLANC, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT, M. John NARDELLI, M. Jean – Louis PUTHOD, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Grégory CREMA, M. Philippe OTTONE

Membres absents : M. Antoni MENEGUZZI

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 04 / 08 / 2022;
- 2 – Point de situation sécheresse;
- 3 – Réunion du jeudi 18 août 2022 (Carpiste, Carnassier, Float tube);
- 4 – Plan pêche;
- 5 – P.D.P.G.;
- 6 – Pisciculture de Varens à Passy;
- 7 – Débriefing sur la compétition mouche du Haut – Giffre;
- 8 – Tour de table;

#### 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 04 / 08 / 2022 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 04 août 2022, est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Point de situation sécheresse :

Les pluies du mois d'août ont simplement donné un peu d'oxygène mais les cours d'eau ont rapidement retrouvé leurs états de grande sécheresse. A ce jour, il n'y a pas eu d'autre pêche de sauvetage.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



### **3 – Réunion du jeudi 18 août 2022 (Carpiste, Carnassier, Float tube) :**

Suite à des messages de mécontentement sur Facebook, jeudi 18 août 2022 à 18 heures 00 plusieurs Membres du Conseil d'Administration ont rencontrés les Personnes concernées afin de les écouter. Trois points sont ressortis du lot, ci – dessous listés avec les actions qui vont être menées :

➤ **Calendrier des pêches de carpe de nuit :**

Le calendrier va être revu en proposant non plus des week – end, mais des semaines complètes afin de permettre aux Pêcheurs qui travaillent le week – end d'assouvir également leur passion. M. Tomy RADET va établir plusieurs calendriers qui seront présentés au Conseil d'Administration qui en retiendra un. Par la suite, M. MARGAS et RADET rencontrerons les Maires des Communes concernées qui reste propriétaires des plans d'eau afin de leurs faire des propositions et obtenir leurs accords. Pas de pêche en mars (ouverture de la truite) et lors des concours de truites.

➤ **Fenêtre de capture du brochet :**

Un débat est lancé sur la fenêtre de capture du brochet. Seuls les poissons entre 50 cm et 70 cm seraient autorisés en prélèvement. Ce point est mis au vote et ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil d'Administration, contrairement à la limitation à une prise par jour et par Pêcheur. :

Ces deux propositions seront mises au vote lors de la prochaine assemblée générale.

➤ **Float tube :**

Il est demandé la possibilité de pêcher en float tube dans plus de lac. Malheureusement, les lacs appartiennent aux Communes et ont leur propre réglementation avec des arrêtés municipaux. Le float tube est considéré comme un engin de plage donc seul les lacs ou le canotage n'est pas interdit sont ouvert à la pratique du float tube.

### **4 – Plan pêche :**

M. MARGAS présente la feuille de route du plan pêche qui concerne toutes les A.A.P.P.M.A. et la F.D.A.A.P.P.M.A. La prochaine étape sera la définition par le Conseil Départemental du pourcentage de subvention pour chacune des demandes formulées.

### **5 – P.D.P.G. :**

La Fédération Départementale a pris du retard suite à la sécheresse qui a empêché les pêches d'inventaires, mais les réunions commenceront bien en octobre.



## **6 – Pisciculture de Varens à Passy :**

Samedi 03 septembre 2022 à 10 heures 00, une délégation de l'A.A.P.P.M.A.F. se rendra sur le site de la pisciculture afin de procéder à une visite guidée. Un rendez – vous pour co-voiturage et fixé à 09 heures 00 au bureau de l'A.A.P.P.M.A.F. à Ayze.

## **7 – Débriefing sur la compétition mouche du Haut – Giffre :**

M. MEGOZ était présent le samedi matin, M. BLANC le samedi après – midi et M. BLANES et SCOMPARIN le dimanche matin.

Un échange à lieu sur les points positifs et négatifs. Il est reproché à l'AAPPMA de ne pas avoir participé mais ce n'est pas possible pour l'A.A.P.P.M.A.F. de subventionner une animation "privée". Voir si l'année prochaine une démonstration pourrait être organisée pour le public et dans ce cas, l'A.A.P.P.M.A.F. pourrait procéder à un lâché de poissons dans un lac.

## **8 – Tour de table :**

Il est rappelé aux Membres du Conseil d'Administration qu'ils ont été élus et ont obligation d'appliquer un droit de réserve. Les discussions du Conseil d'Administration doivent rester confidentielles. Seuls les points qui sont au Procès-Verbal des comptes rendu peuvent être discutés.

Idem pour les deux Employés de l'A.A.P.P.M.A.F.

- ❖ Monsieur PICOLLET – PELLET émet l'idée de faire grossir les alevins de saumons de fontaines dans la pisciculture de Glières – Val – de – Borne avant de les monter au lac de Lessy. Le C.A. trouve l'idée excellente.
- ❖ Monsieur SCOMPARIN a eu des remarques sur le fait que la cooptation est autorisé seulement si le Conseil d'Administration compte moins de sept Membres. M. MARGAS va se renseigner. Il propose de plafonner les repeuplements du parcours sportif à 50 kg par déversement mais d'en réaliser plus régulièrement.
- ❖ Monsieur HINDERSCHIETT alerte le Conseil d'Administration sur le fait que l'Arve est extrêmement trouble et non pêchable.
- ❖ Monsieur MEGOZ propose un pot de départ pour M. LYONNAZ – PERROUX le 12 septembre à 17 heures 00. Il indique que le formulaire de signalement présente des défaillances concernant les cases à cocher, certaines ne fonctionnent pas dans le PDF modifiable. Il propose la mise en ligne sur le site Internet la liste des Présidents de Sociétés de pêche ainsi que leurs missions.
- ❖ Monsieur BLANES présente un projet d'agrandissement de la pisciculture de Flérier à Taninges.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- ❖ Monsieur PUTHOD propose la remise en service de la pisciculture de Glières – Val – de – Borne afin d'assurer sa pérennité. Dans la mesure du possible, elle pourrait accueillir les truites de celle de Flérier pendant les travaux de celle – ci qui devraient durer environ un mois.
- ❖ Monsieur RADET va faire un point avec Paulo pour remettre en ordre les panneaux du black bass au lac du Môle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 06 octobre 2022

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971